

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2016
DE LA COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

TABLE DES MATIERES

1	<i>Le contexte économique et les dispositions prévues au projet de loi de finances de l'année 2016</i>	4
1.1	Le contexte macro-economique	4
1.1.1	La perspective économique mondiale et européenne	4
1.1.2	La situation économique nationale	5
1.1.3	L'environnement socio-économique local	6
1.2	Les dispositions prévues au projet de loi de finances de l'année 2016	7
1.2.1	La poursuite de la réduction des concours financiers de l'Etat	7
1.2.2	La réforme de la dotation globale de fonctionnement	8
1.2.3	Une étape supplémentaire dans la montée en puissance du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	9
1.2.4	Les mesures fiscales impactant les collectivités locales	9
1.2.5	Les autres mesures financières impactant les collectivités locales	10
2	<i>La situation financière des collectivités territoriales</i>	11
2.1	Le constat d'un effet de ciseau qui s'accroît depuis 2011	11
2.2	En réponse, les collectivités territoriales ont engagé un effort de maîtrise des dépenses accompagné d'une modération fiscale	11
2.3	Une contraction de l'investissement et du recours à l'emprunt en conséquence du recul de l'épargne	12
3	<i>Les orientations budgétaires pour 2016</i>	14
3.1	Analyse rétrospective du budget de MPM	14
3.2	La trajectoire financière fixée pour l'année 2016	16
3.3	L'évolution des ressources financières et la maîtrise des dépenses de fonctionnement	16
3.4	Des dépenses d'investissement soutenues tout en contenant l'endettement	17
3.5	Un budget ajusté pour prendre en compte le transfert de 14 nouvelles compétences	17

Annexe : _____ ***Etat de la dette***

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Ce débat a pour objectif d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les évolutions de la situation financière de la collectivité, et de définir les priorités budgétaires et financières pour l'exercice à venir. Il doit permettre à la collectivité de communiquer de la façon la plus claire et la plus complète possible sur le cadre financier de ses interventions, l'envergure de ses engagements et les conditions de leur soutenabilité.

1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES DISPOSITIONS PREVUES AU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2016

1.1 LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

1.1.1 LA PERSPECTIVE ECONOMIQUE MONDIALE ET EUROPEENNE

	2014	2015	2016
Taux de croissance du PIB ¹ dans la zone euro (en %)*	0,8	1,5	1,8
Taux de croissance du PIB aux Etats-Unis (en %)*	2,4	2,3	2,8
Taux de croissance du PIB en Chine (en %)**	7,4	6,8	6,3
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)*	0,4	0,2	1,1
Prix du baril de Brent (en dollars)*	100	57	55
Taux de change euros / dollars*	1,33	1,11	1,10

*Prévisions du Gouvernement français

**Prévisions du FMI

Amélioration progressive de l'environnement économique international

L'économie mondiale est marquée par la reprise de l'activité dans les pays développés, et plus particulièrement dans la zone euro et les Etats-Unis, respectivement 1,8% et 2,8% de croissance prévisionnelle du PIB pour l'année 2016.

En revanche, les pays émergents enregistrent un ralentissement de leur croissance et notamment le premier d'entre eux, la Chine, avec un taux prévisionnel de 6,3% pour l'année 2016. Par ailleurs, la Russie et le Brésil sont en récession.

L'inflation des prix à la consommation dans la zone euro est très faible de 0,2% en 2015 et devrait s'accélérer en 2016 à hauteur de 1,1%, malgré la chute des prix des matières premières et principalement du pétrole. De plus, le taux de change euros / dollars devrait se stabiliser et donc limiter son impact sur les prévisions d'inflation et de croissance du PIB de la zone euro.

Les facteurs et aléas de la reprise économique dans la zone euro

De multiples facteurs participent à la reprise économique de la zone euro :

- ✓ la baisse du prix du pétrole et la dépréciation de l'euro face au dollar soutiendra les exportations et devrait limiter les importations ;
- ✓ le faible montant des taux d'intérêts d'emprunt, permis par la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, réduira l'impact financier de la dette et facilitera le redémarrage du crédit et devrait donc favoriser le développement de l'activité des entreprises ;
- ✓ les politiques budgétaires, qui seront globalement moins restrictives au fur et à mesure de l'amélioration de la situation financière de la zone euro, et la mise en œuvre du programme public

¹ PIB : produit intérieur brut.

de relance de l'investissement (plan Juncker) devrait également avoir un effet de levier positif sur l'activité du secteur privé.

1.1.2 LA SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

	2014	2015	2016
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2132	2175	2230
Variation en volume (en %)	0,2	1,0	1,5
Variation en valeur (en %)	0,8	2,0	2,5
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	1,1	1,5	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0,6	1,8	1,7
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	1,6	2,5	4,9
Exportations (en %)	2,4	6,0	4,8
Importations (en %)	3,8	6,1	5,2
Prix à la consommation hors tabac (en %, moyenne annuelle)	0,4	0,1	1,0
Prix à la consommation (en % moyenne annuelle)	0,5	0,1	1,0
Balance commerciale (en milliards d'euros)	-57,6	-40,5	-40,3
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	-3,9	-3,8	-3,3
Dette publique (en % du PIB)	95,6	96,3	96,5
Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB)	44,9	44,6	44,5
Taux de dépenses publiques (en % du PIB)	56,4	55,8	55,1

Le redémarrage de l'activité économique en 2015 et la consolidation de la reprise économique en 2016

Avec un taux de croissance du PIB prévisionnel de 1% en 2015, celui-ci devrait poursuivre sa progression en 2016 pour atteindre 1,5%. Cette hypothèse gouvernementale est conforme à la tendance dégagée par les économistes et l'analyse des indicateurs², qui témoigne d'une reprise économique.

Le taux d'inflation devrait rester faible en progressant de 0,1% en 2015 à 1% en 2016, et donc ne pas avoir d'impact significatif sur le pouvoir d'achat des acteurs économiques et des institutions publiques.

La poursuite de la trajectoire financière de l'Etat pour le redressement des comptes publics

Conformément à la trajectoire prévue dans la loi de programmation des finances publiques, l'Etat poursuit la réduction du déficit public dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2016. Celui-ci prévoit un déficit de 3,3% du PIB en 2016 par rapport au 3,8% de l'exécution prévisionnelle de l'année 2015. Cette diminution du déficit permet de ralentir la progression de l'endettement des administrations publiques pour atteindre en 2016 un niveau de dette publique de 96,5% du PIB.

Plan d'économie de 50 milliards d'euros	2015	2016	2017	Cumul 2015 / 2017
Etat et agences rattachées	8,7	5,1	5,1	19
Administrations de la Sécurité sociale	6,4	7,4	6,5	20,3
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
Total	18,6	16,0	15,4	50

² INSEE, FMI, BCE, OCDE, Commission européenne, Consensus forecasts.

La mise en œuvre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, dont les collectivités locales assument 10,7 milliards d'euros, devrait permettre d'assurer le redressement financier de l'Etat. La baisse des prélèvements obligatoires résultent du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité et de solidarité pour les entreprises, pour un montant total de 33 milliards d'euros et d'une réduction de l'impôt sur le revenu, pour un montant total de 5 milliards d'euros.

Le développement de l'offre de financement bancaire avec une appréciation du risque par les prêteurs plus importante

La recomposition du paysage bancaire amorcée en 2014 s'est confirmée en 2015. De nouveaux acteurs tels que l'Agence France Locale, la Banque Postale et les banques allemandes ont contribué à augmenter l'offre de financement pour le secteur public français. Cette situation a permis une baisse des marges pratiquées par ces différents établissements, s'établissant en moyenne à 50 points de base.

Toutefois, l'appréciation du risque par les établissements financiers tend à devenir plus discriminante. Ainsi, suivant la qualité de leur signature et de leur notation financière, les marges proposées dans les offres de prêts aux collectivités s'établissent entre 60 et 150 points de base.

1.1.3 L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE LOCAL

Le territoire de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole a connu en 2014 une progression de la population de 0,34%, en accélération par rapport au 0,05% de l'année 2013. L'attractivité du territoire communautaire devrait continuer d'attirer de nouveaux habitants en 2016.

L'analyse de la CCI Marseille Provence, à partir de données 2014 et du premier semestre 2015, souligne pour les Bouches du Rhône, une chute des défaillances d'entreprises avec 508 au 2^{ème} trimestre 2015 (soit - 19,1% en évolution annuelle) et une dynamique dans la création d'entreprises avec 4 907 création au 2^{ème} trimestre 2015. Ces indicateurs confirment que le territoire des Bouches du Rhône s'inscrit dans la reprise de l'activité économique française.

Cependant, les effets de cette reprise économique sur l'emploi sont limités. Le taux de chômage reste stable à un niveau de 12% au 1^{er} trimestre de l'année 2015, avec une évolution annuelle de +0,1 point, inférieure à la tendance nationale avec une évolution annuelle de +0,3 point portant le taux de chômage à 10%.

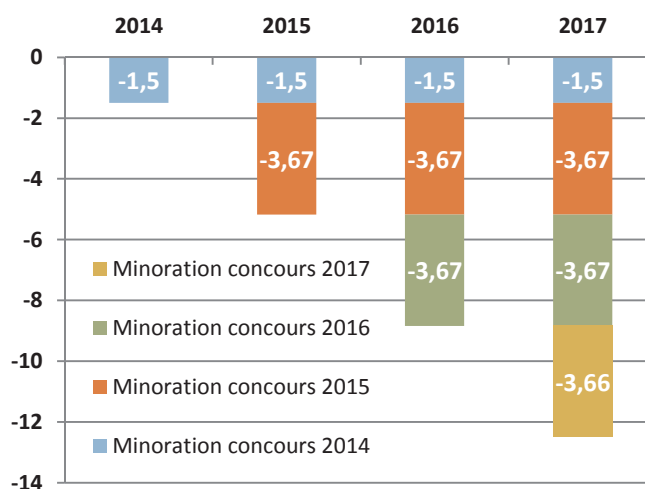
1.2 LES DISPOSITIONS PREVUES AU PROJET DE LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2016

L'année 2016 sera marquée par le renforcement des contraintes pesant sur les collectivités locales avec, d'une part, la poursuite de la réduction des concours financiers de l'Etat et d'autre part, des bouleversements majeurs liés à la refonte de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de l'évolution du FPIC impactée par la création des métropoles du Grand Paris et d'Aix Marseille Provence notamment.

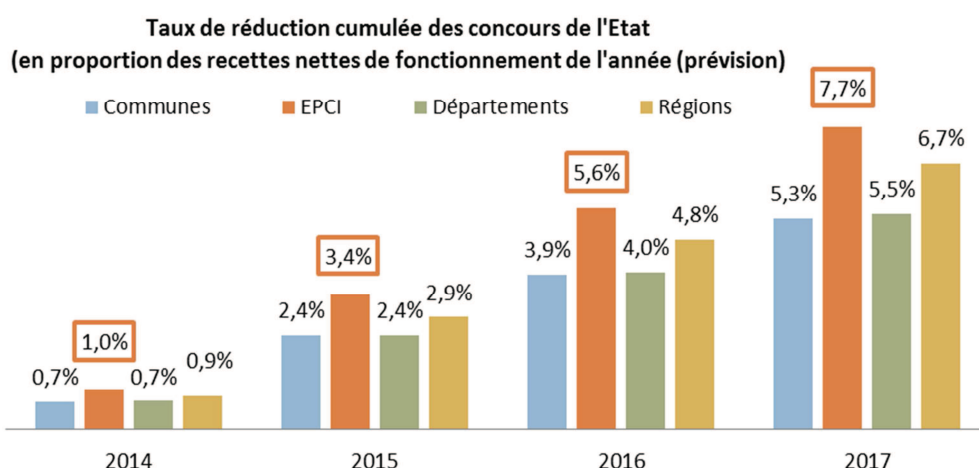
1.2.1 LA POURSUITE DE LA REDUCTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

La réduction des concours financiers de l'Etat est confirmée par le projet de loi de finances de l'année 2016 (PLF 2016). Ainsi, après une diminution de -1,5 milliards d'euros en 2014 et -3,67 milliards d'euros en 2015, l'enveloppe normée sera réduite une nouvelle fois -3,67 Md€ pour l'année 2016. Cette réduction se traduira par un prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Au sein du bloc communal, les 2 071 M€ de prélèvement 2015 sont répartis entre communes et EPCI au prorata des recettes de fonctionnement totales : les communes contribuent ainsi pour 70% du total, et les groupements à fiscalité propre pour 30%. Ce mode de répartition fondé sur les recettes de fonctionnement totales ignore les reversements de fiscalité (AC³ et DSC⁴) des EPCI au profit des communes, et fait *de facto* supporter un effort plus important aux EPCI, qui n'auraient contribué qu'à hauteur de 23% si la répartition avait été réalisée sur la base des recettes nettes, plutôt que brutes. Les EPCI apparaissent nettement comme les collectivités subissant les plus forts prélèvements :



Réduction programmée des concours de l'Etat aux collectivités locales (LFI 2015, PLF 2016 et loi de programmation 2014-2019)



³ AC : attribution de compensation.

⁴ DSC : dotation de solidarité communautaire.

Par ailleurs, les compensations fiscales devraient continuer à diminuer fortement en jouant leurs rôles de variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

1.2.2 LA REFORME DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

L'article 58 du PLF 2016 prévoit une refonte de la DGF du bloc communal. L'adoption de cet article n'étant pas abouti, il pourra faire l'objet d'amendements parlementaires et gouvernementaux. A ce stade, aucune simulation individuelle n'a été communiquée par les services de l'Etat. Ainsi, seule une analyse des principes généraux du projet de loi de finances initial peut être effectuée, ce qui ne reflètera pas exactement la réforme telle qu'elle sera adoptée par le Parlement. En conséquence, la projection de la DGF ne pourra être fondée que sur un périmètre constant en l'état actuel des informations disponibles.

Pour les intercommunalités, la réforme de la DGF consiste à fusionner la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation en une dotation globale de fonctionnement répartie en trois composantes :

- ✓ une dotation de péréquation ;
- ✓ une dotation d'intégration ;
- ✓ et une dotation de centralité partagée avec les communes membres.

Le calcul d'enveloppes différentes en fonction des catégories juridiques des EPCI est supprimé.

Plus particulièrement, au niveau national :

- ❖ **la dotation de péréquation** devrait s'élever à 3,2 Mds d'euros. Elle correspondra à un montant moyen égal à 49 € par habitant, versé seulement aux EPCI dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen de sa catégorie et son calcul sera en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et de l'écart relatif de potentiel fiscal par rapport à 1,5 fois la moyenne de la catégorie ;
- ❖ **la dotation d'intégration** devrait atteindre 1,4 Mds d'euros. Elle correspondra à un montant moyen égal à 21 € par habitant versé à tous les EPCI et son calcul dépendra de la population et du coefficient d'intégration fiscal ;
- ❖ **la dotation de centralité** devrait s'élever à 653 M€. Le montant attribué à chaque territoire serait de 15 à 45 euros par habitant, répartie en fonction de sa population et partagé entre l'intercommunalité et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale dans la limite de 0,40.

Pour limiter l'impact de la réforme de la DGF, des mécanismes de garantie sont prévus pour les EPCI :

- ✓ une garantie que le montant de la DGF par habitant soit au moins de 95% ou au plus de 105% par rapport au montant de la DGF par habitant perçu en 2015 ;
- ✓ les EPCI dont le CIF est supérieur à 0,5 et les EPCI dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 50% de la moyenne de leur catégorie ont une garantie de non baisse.

L'analyse opérée par l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) sur l'économie générale de la réforme, laisse présager que la nouvelle DGF serait plus favorable aux communes et aux territoires ruraux, qu'aux intercommunalités et aux territoires urbains.

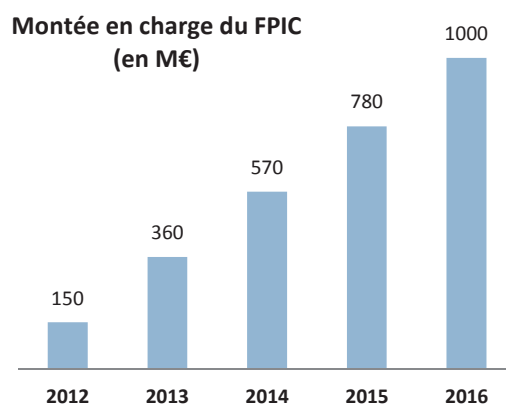
Il semblerait que les communautés urbaines et les métropoles soient plus impactées du fait de trois facteurs :

- ✓ la suppression de la dotation de compensation qui est plus importante dans les territoires urbains et qui est concentrée au niveau des EPCI pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles alors qu'elle est partagée entre communes et intercommunalité pour les communautés de commune à fiscalité additionnelle ;
- ✓ l'absence de prise en considération des charges dans la dotation de péréquation ;
- ✓ l'insuffisance de l'enveloppe de la dotation d'intégration (1 387 M€, soit seulement 7,2% de la DGF 2016 du bloc communal).

1.2.3 UNE ETAPE SUPPLEMENTAIRE DANS LA MONTEE EN PUISSANCE DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Initialement, le montant du FPIC devait représenter en 2016 l'objectif final de 2% des recettes fiscales du bloc communal, soit une augmentation de 47% pour une enveloppe de 1,15 milliards d'euros, par rapport au 780 M€ de l'année 2015. L'article 60 du PLF 2016 prévoit une nouvelle étape dans la montée en puissance du FPIC pour une enveloppe de 1 milliard d'euros, soit une augmentation réduite à 28%.

La création des métropoles du Grand Paris et d'Aix Marseille Provence devrait entraîner un bouleversement dans la répartition du FPIC. Les collectivités de la région parisienne sont, pour certaines d'entre elles, fortement contributrices et la création de la Métropole du Grand Paris pourrait entraîner une baisse significative de leur contribution. A ce stade, aucune simulation n'a été produite par les services de l'Etat et il n'est pas possible d'appréhender les nouveaux équilibres de la péréquation horizontale. En conséquence, seule une analyse à périmètre constant est aujourd'hui possible.



1.2.4 LES MESURES FISCALES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

Le PLF 2016 prévoit diverses mesures fiscales impactant les collectivités locales, notamment :

- ✓ l'article 4 prévoit le relèvement du seuil d'assujettissement au versement transport de 9 à 11 salariés. Cette mesure, entraînant une perte de recettes pour les autorités organisatrices de la mobilité, sera compensée par l'Etat avec un décalage d'un trimestre dans la perception de la recette ;
- ✓ l'article 7 accorde un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés bâties et de contribution foncière des entreprises pour les activités de méthanisation agricole au titre des impositions dues en 2015 ;
- ✓ l'article 39 dispose qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, la quote-part de la CVAE des régions passerait de 25 à 50% et que celle des départements serait réduite à 23,5%.

1.2.5 LES AUTRES MESURES FINANCIERES IMPACTANT LES COLLECTIVITES LOCALES

L'article 62 du PLF ramène le taux de cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux de 1% à 0,8%, soit une diminution globale de 67 M€, conduisant à un allègement des charges pour les collectivités locales pour l'année 2016.

L'article 11 du PLF prévoit l'extension de l'éligibilité au FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine des collectivités effectuées à partir du 1^{er} janvier 2016. Actuellement, les dépenses d'entretien des équipements des collectivités territoriales sont par nature inéligibles au FCTVA. Or ces dépenses, qui peuvent représenter des montants significatifs, font partie intégrante des coûts financiers à prévoir et à prendre en compte lors de l'étude d'impact des projets d'investissement.

Cette disposition représenterait au niveau national environ 40 M€ en 2016 et 140 M€ à terme. Le versement du FCTVA de MPM étant selon les dispositions de droit commun décalé de 2 ans, le bénéfice de cette mesure ne se ferait qu'à compter de 2018.

L'article 59 du PLF prévoit la création d'un fonds d'aide à l'investissement local de 1 Md€ :

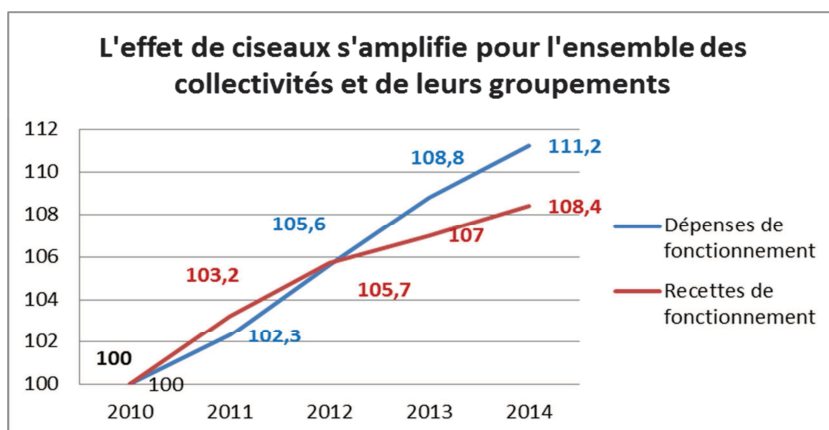
- ✓ 500 M€ dédiés aux territoires ruraux ;
- ✓ et 500 M€ de crédits consacrés aux grandes priorités nationales que sont : la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables, la mobilité, les mises aux normes et « l'accueil des populations nouvelles ».

En revanche, les crédits de paiement mentionnés dans le PLF pour 2016 s'élèvent à seulement 150 M€ pour l'année 2016.

2 LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2.1 LE CONSTAT D'UN EFFET DE CISEAU QUI S'ACCENTUE DEPUIS 2011

Les collectivités territoriales connaissent depuis 2011 un effet de « ciseau » marqué qui va en s'amplifiant résultant d'une progression des recettes fortement amputée et inférieure à l'évolution des charges.



Source : Cour des Comptes

Le net ralentissement de la croissance des ressources, engagé depuis 2011, s'est accentué en 2014 avec une quasi-stagnation des recettes de fonctionnement des EPCI (+0,2%), alors même que les dépenses de fonctionnement augmentaient de plus de 2%.

De fait, l'évolution des concours d'Etat dits « sous enveloppe normée » a connu depuis 2010 une inflexion à la baisse de plus en plus marquée : indexés sur l'inflation jusqu'en 2010, ils ont tout d'abord été gelés en valeur (2010-2013) avant une première baisse de 1,5 milliard en 2014 portée à 3,67 milliards d'euros pour 2015 et 2016 au titre de l'effort de participation au redressement des finances publiques de 11 milliards demandé aux collectivités territoriales sur la période 2015-2017.

Les concours de l'Etat, qui comptaient pour 28% des recettes de fonctionnement du bloc communal en 2010, n'y contribuent plus qu'à hauteur de 25,7 % en 2014, ce qui représente une amputation des recettes de 3,2% sur la seule année 2014.

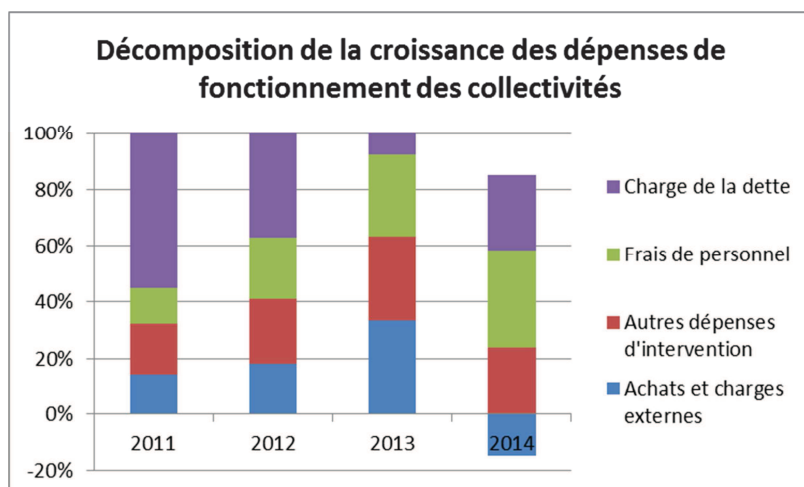
2.2 EN REPONSE, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ONT ENGAGE UN EFFORT DE MAITRISE DES DEPENSES ACCOMPAGNE D'UNE MODERATION FISCALE

Face à cette stagnation des ressources, les collectivités territoriales ont engagé des politiques de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en privilégiant une certaine modération fiscale.

L'effort porté sur les dépenses a permis d'en freiner l'évolution, malgré leur forte inertie, avec la baisse en 2014 du poste achats et charges externes de 1,6% et une évolution des dépenses d'intervention la plus faible enregistrée depuis 16 ans.

Pour les EPCI à fiscalité propre, la croissance des dépenses de fonctionnement, hors reversements fiscaux, est essentiellement due aux dépenses de personnel, avec une progression de 7,1% en 2014. Malgré le gel du point d'indice depuis 2011, la masse salariale augmente en partie sous l'effet mécanique des décisions nationales de ces dernières années : revalorisation indiciaire des agents de catégorie B et C, extension du

champ de la prime GIPA, revalorisation du SMIC, modification du taux de cotisation à la CNRACL, de l'âge d'ouverture du droit à la retraite anticipée, du taux de cotisation obligatoire pour les emplois d'avenir. Pour la seule année 2014, la politique d'emploi public nationale contribue pour 42% à la croissance de la masse salariale des collectivités.



Sur la même période, le recours au levier fiscal a été très modéré. La fiscalité, avec une croissance moyenne de 2,4% par an depuis 2010 pour le bloc local, n'a donc pas permis de compenser l'évolution des concours financiers de l'Etat. La moindre revalorisation des valeurs locatives, de 0,9% par an en 2014 et 2015 après 1,8% en 2012 et 2013 explique cette situation, dans un contexte où le niveau de pression fiscale national exercé sur une économie par ailleurs atone rendent délicat le recours au levier fiscal. De fait, les taux des taxes ménages sont restés remarquablement stables sur la période 2011-2014⁵. Seuls les impôts économiques ont connu une dynamique de croissance régulière (+2,7 % par an en moyenne depuis 2011 pour la seule CVAE avec cependant de fortes variations annuelles liées aux modalités de son reversement, +7,5% en 2013, -2,5% en 2014). En la matière, le pouvoir de taux des collectivités est toutefois limité à la cotisation foncière des entreprises, depuis la réforme de la taxe professionnelle.

2.3 UNE CONTRACTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU RECOURS A L'EMPRUNT EN CONSEQUENCE DU RECUL DE L'EPARGNE

La progression des recettes des collectivités, moins rapide que celle de leurs dépenses, vient dégrader leur trajectoire financière. Cela se traduit par un repli de l'épargne brute de 6% par an en moyenne depuis 2011.

Pour les EPCI, qui avaient pu maintenir leur niveau d'épargne brute jusqu'en 2013, la baisse est brutale en 2014 (-10%). Le taux d'épargne brute des EPCI à fiscalité propre est ainsi passé de 22% en 2010 et 2011 à 18% en 2014 et devrait passer en dessous de la barre des 15% fin 2015⁶. Sur la base d'une contribution à l'effort de redressement des finances publiques de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, le taux d'épargne des EPCI devrait avoisiner 12% à horizon 2018.

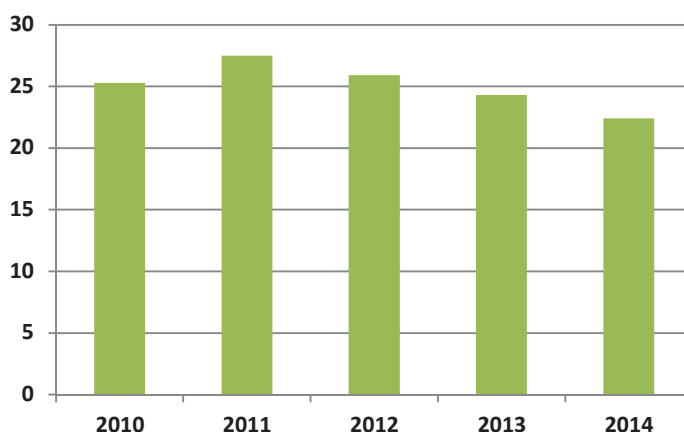
⁵ La taxe d'habitation est passée de 23,8 à 23,9%, la taxe sur le foncier bâti de 19,9 à 20,2%.

⁶ Les données prospectives sont tirées de l'étude réalisée par le cabinet Klopfer pour la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation en novembre 2014.

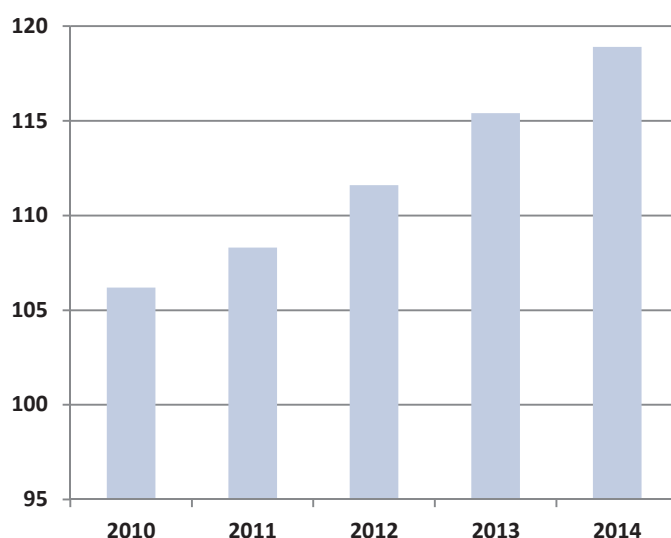
Le recul de l'épargne brute et ses perspectives d'évolution ont entraîné, sur 2014, une forte contraction des dépenses d'investissement : pour les seuls EPCI, par exemple, après une croissance moyenne de 5% par an sur 2010-2013, elles connaissent un net recul, de 10% en 2014. Le niveau d'épargne brute, ou capacité d'autofinancement, détermine en effet la capacité de la collectivité à dégager un excédent récurrent lui permettant d'investir, soit par l'autofinancement, soit par le recours à l'emprunt.

Anticipant une érosion marquée de leur épargne, et donc de leur capacité d'investissement, les collectivités ont réduit progressivement leur recours à l'emprunt, avec un point bas de 15 à 16 milliards d'euros de volume d'emprunt par an atteint en 2011-2014. On peut souligner que le contexte de rareté du crédit et de niveaux de taux élevés a progressivement laissé place à un desserrement de la contrainte financière, nette depuis 2013 : l'accès au crédit a été rendu plus facile par le développement des financements désintermédiés (le nombre d'émetteurs obligataires est passé de 3 en 2010 à 24 en 2014, pour plus de 2 milliards de financements), l'apparition de nouveaux acteurs (la banque postale, l'Agence France Locale) et des niveaux de taux historiquement bas.

(en Md €) **Epargne brute des collectivités**



(en Md €) **Encours de la dette des collectivités**



3 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

3.1 ANALYSE RETROSPECTIVE DU BUDGET DE MPM

Malgré un contexte macro-économique en amélioration, l'environnement global pour les collectivités territoriales a subi une dégradation sensible ces dernières années et se poursuivra les années prochaines comme le montre le PLF 2016. Toutefois, en dépit de ces contraintes, la situation financière de MPM a pu être stabilisée et améliorée.

Le redressement des comptes opéré à partir de 2014

Analyse consolidée tous budgets sauf budget opérations d'aménagement		2012	2013	2014	Valeurs cibles
Recettes de gestion	(A)	1 105,787	1 159,328	1 174,773	
Dépenses de gestion	(B)	957,072	997,582	1 015,071	
Epargne de gestion	(C = A - B)	148,716	161,746	159,703	
Taux épargne de gestion	D = C/A	13,4%	14,0%	13,6%	15 à 20 %
Epargne brute	G	91,084	124,995	129,865	
Taux épargne brute	=G/recettes réelles	8,1%	10,7%	10,8%	10 à 15 %
Annuité en capital de la dette	H	87,208	89,639	91,330	
Epargne nette	I = G - H	3,876	35,356	38,535	
Taux d'épargne nette	= I/recettes réelles	0,3%	3,0%	3,2%	3 à 6%
Capacité dynamique de désendettement (en année)	=L / G	15,592	12,134	12,170	8 à 10 ans
Volumes dépenses d'équipement	J	262,633	275,943	311,980	
Recours à l'emprunt	K	179,785	177,539	143,401	
Encours de dette	L = Encours de dette "n-1" + (K-H)	1 420,200	1 516,700	1 580,442	

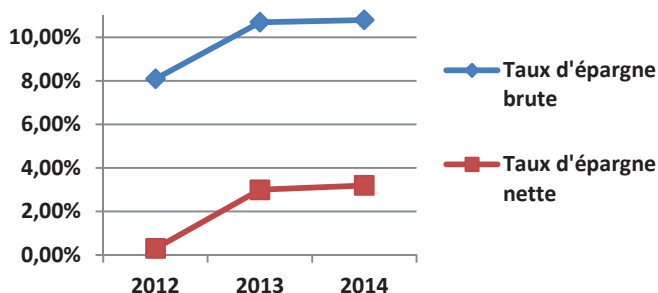
La situation budgétaire de MPM de l'année 2014 a été marquée par de multiples contraintes extérieures, notamment :

- ✓ la baisse des dotations de l'Etat (-5,4 M€) ;
- ✓ et l'impact de la réforme du barème de la base minimum de cotisation foncière des entreprises (-7 M€).

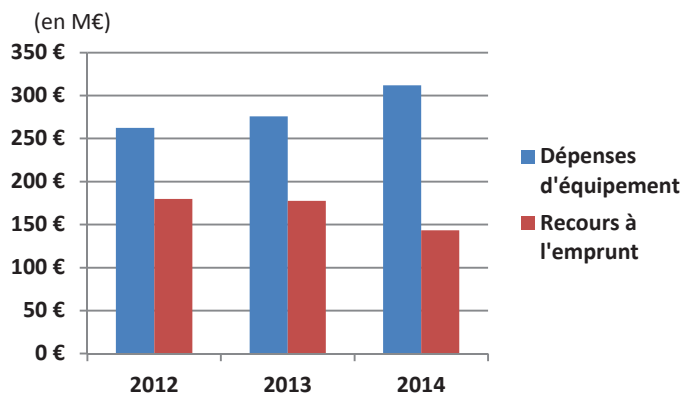
Face à ces contraintes, des mesures de redressement des comptes ont été prises en 2014 par MPM pour préserver sa capacité à investir, notamment :

- ✓ en fonctionnement, par la réduction des dépenses et la hausse de fiscalité ;
- ✓ en investissement, par un ajustement du niveau des dépenses d'équipement et la rationalisation des crédits de paiement dédiés aux opérations afin de faire coïncider l'effort d'équipement de la collectivité avec ses capacités financières.

Les premiers effets de ces mesures de redressement, mises en œuvre en 2014, ont permis de stabiliser la situation financière de MPM.



De surcroît, l'effort d'investissement de MPM en faveur du développement du territoire communautaire a été poursuivi tout en réduisant le recours à l'emprunt d'équilibre par rapport à 2013 (-19,23%) pour le porter à 143,4 M€⁷.



Trajectoire financière respectée et renforcée en 2015

Lors de l'adoption du budget primitif 2015, l'objectif de réduction des dépenses en particulier de fonctionnement a été réaffirmé. Les différentes mesures d'économies demandées aux directions et la maîtrise de la masse salariale (+1,14 % en 2015), ont permis d'adopter un budget principal sans reprise anticipée des excédents reportés. Alors même que la DGF de MPM subit une baisse brutale de 11,62 M€, après avoir déjà perdu 5,37 M€ en 2014. Cette contrainte s'amplifiera en 2016 et 2017 : la DGF de MPM dans son périmètre actuel perdra en 2017 une quarantaine de millions d'euros par rapport à sa valeur de 2013.

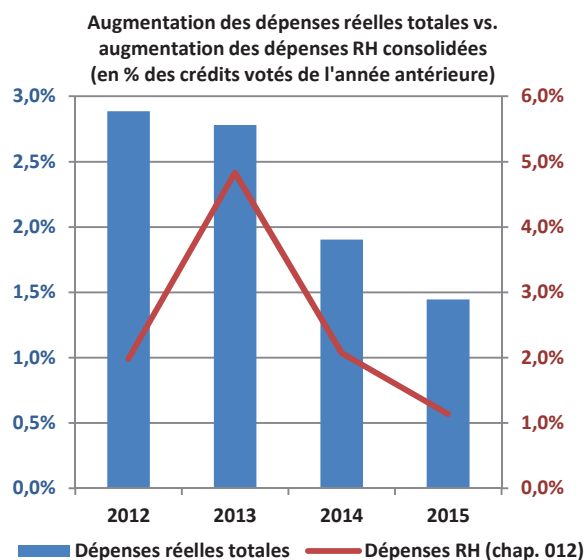
Ces mesures de redressement ont permis de préserver la capacité à investir avec 345 M€ de crédits de paiement au budget primitif 2015 dédiés aux opérations et ont limité l'accroissement de l'endettement, avec un montant de plafond d'emprunt inscrit au budget primitif 2015 en retrait de 62 M€ par rapport au budget primitif 2014.

Le budget supplémentaire 2015 a permis d'ajuster les prévisions du budget primitif des éléments nouveaux de gestion de MPM et au-delà des ajustements techniques, il a été marqué par des mouvements exceptionnels, notamment :

- ✓ au budget annexe "Collecte et traitement des déchets", avec la prise en compte du règlement des contentieux avec la société EVERE via un protocole transactionnel et un avenant au contrat de délégation de service public ;
- ✓ au budget annexe "transport", avec la renégociation de l'emprunt structuré Euro – CHF permettant de réduire le montant d'intérêts à verser.

Malgré ces ajustements, le ralentissement de l'évolution des frais de personnel (chap. 012) est maintenu aux prévisions du budget primitif à hauteur de +1,14% et l'augmentation des dépenses réelles totales reste maîtrisée à un niveau de +1,45%.

Au budget supplémentaire 2015, une baisse de la prévision d'emprunt d'équilibre global⁸ de 48 M€ a été réalisée, portant celui-ci à 142 M€ et respecte ainsi la situation et la trajectoire financière de MPM définies au budget primitif.



⁷ Sur le périmètre consolidé tous budgets hors budget annexe "Opérations d'aménagement".

⁸ Sur le périmètre consolidé tous budgets hors budget annexe "Opérations d'aménagement".

3.2 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE FIXEE POUR L'ANNEE 2016

La trajectoire pour l'année 2016 s'insère dans un contexte impacté principalement par :

- ✓ la poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat ;
- ✓ la normalisation des relations contractuelles avec le délégataire EVERE dans le cadre de l'avenant n°4 et du protocole transactionnel ;
- ✓ les évolutions de charges dans le domaine des transports résultant de l'extension de périmètre du service et de la fin des compensations sociales versées par la Ville de Marseille à la RTM.

L'objectif pour l'année 2016 vise à préserver la situation financière de MPM face aux multiples contraintes financières :

- ✓ en poursuivant l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des dépenses de personnel ;
- ✓ en optimisant les recettes de fonctionnement et d'investissement, sans recourir à une augmentation des taux d'imposition ;
- ✓ et en continuant à investir sur le territoire tout en contenant l'endettement de MPM.

3.3 L'EVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement dépend de l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement. Ainsi, sur le périmètre semi-consolidé budget principal, budget annexe "Collecte et traitement des déchets" et budget annexe "Transport", il serait nécessaire pour maintenir un **virement de 13 M€**, similaire à la trajectoire du budget primitif 2015, que le **niveau des recettes et des dépenses de fonctionnement reste strictement identique à celui de 2015**.

L'atteinte de cette condition n'est pas automatiquement assurée du fait de l'évolution de certaines charges (soit du fait de leur évolution mécanique – p.e. révision de prix sur les marchés en cours –, soit du fait d'une évolution de l'offre du service public – p.e. extension de lignes de transport –) d'une part, et des contraintes pesant sur les ressources financières versées par l'Etat d'autre part.

A titre d'illustration, une baisse de la DGF de -11,6 M€ représente une diminution d'environ 0,8% des recettes de fonctionnement sur le périmètre budgétaire semi-consolidé.

L'impact d'un écart dans l'évolution des charges et des recettes sur le niveau du virement de la section de fonctionnement s'établit comme suit :

- ➔ un écart défavorable de 0,5% dans l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement conduit à une diminution du virement d'environ 7 M€ ;
- ➔ un écart défavorable de 0,98% dans l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement entraîne une annulation du virement.

En conséquence, la maîtrise du budget implique la poursuite et le renforcement des mesures de gestion engagées, notamment en termes de pilotage de la masse salariale et des charges générales et de gestion.

3.4 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES TOUT EN CONTENANT L'ENDETTEMENT

Le niveau d'accroissement de la dette dépend principalement de la capacité à dégager du résultat de la section de fonctionnement (virement), du niveau des dépenses d'équipement planifié par la programmation des investissements et du montant des cofinancements perçus. Ainsi, sur le périmètre semi-consolidé budget principal, budget annexe "Collecte et traitement des déchets" et budget annexe "Transport" :

- Pour un virement de 13 M€, les impacts sur l'accroissement de la dette en fonction du montant des dépenses d'équipement représentent :

Dépenses d'équipement	300	325	350	375
Cofinancements	70	idem	idem	idem
Emprunt à mobiliser	187	212	237	262
Accroissement de la dette	98	123	148	173

- Pour un virement de 6 M€, les impacts sur l'accroissement de la dette en fonction du montant des dépenses d'équipement représentent :

Dépenses d'équipement	300	325	350	375
Cofinancements	70	idem	idem	idem
Emprunt à mobiliser	194	219	244	269
Accroissement de la dette	105	130	155	180

- Pour un virement de 1 M€, les impacts sur l'accroissement de la dette en fonction du montant des dépenses d'équipement représentent :

Dépenses d'équipement	300	325	350	375
Cofinancements	70	idem	idem	idem
Emprunt à mobiliser	199	224	249	274
Accroissement de la dette	110	135	160	185

Par ailleurs, le niveau de remboursement du capital de la dette continue à progresser et devrait atteindre environ 89 M€ en 2016 (contre 81 M€ en 2015 et 78 M€ en 2014).

3.5 UN BUDGET AJUSTE POUR PRENDRE EN COMPTE LE TRANSFERT DE 14 NOUVELLES COMPETENCES

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée par délibération FCT 008-071/14/CC du 25 avril 2014. Installée en octobre 2014, après une phase de travail interne et de recherche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, elle a commencé activement ses travaux avec les communes en avril 2015. Un dialogue qualitatif a été instauré sous la forme de rencontres bilatérales avec chacune des communes, de réunion d'étapes avec les directeurs généraux des services des communes, et des réunions plénières des membres de la CLECT.

L'objectif était d'évaluer le montant des charges nettes transférées dans le cadre des 14 nouvelles compétences dévolues à la Communauté urbaine au titre de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et par

l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 décembre 2013 pour la compétence « eaux pluviales ». La CLECT devrait rendre son rapport fin novembre 2015.

Les compétences transférées faisant l'objet de ces travaux d'évaluation sont détaillées ci-dessous. Quatre d'entre elles ne présentent pas d'enjeu de transfert financier dans la mesure où aucune charge n'a été déclarée par les communes les concernant :

- ✓ Infrastructures de charge de véhicules électriques (sans transfert de charge) ;
- ✓ Réseaux de chaleur et de froid urbain (sans transfert de charge) ;
- ✓ Contribution à la transition énergétique (sans transfert de charge) ;
- ✓ Promotion du tourisme (délibération du 3 juillet 2015).

Les travaux d'évaluation sont en cours pour l'ensemble des autres compétences :

- ✓ Politique de la ville ;
- ✓ Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- ✓ Organisation de la mobilité ;
- ✓ Aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ Parcs et aires de stationnement ;
- ✓ Concession de distribution publique de gaz et d'électricité ;
- ✓ Eaux pluviales ;
- ✓ Politique du logement ;
- ✓ Opérations et programmes d'amélioration de l'habitat ;
- ✓ Opérations d'aménagement d'intérêt communautaire.

Le processus de concertation soutenue avec les communes a permis de faire émerger des méthodes d'évaluation garantissant à la fois l'équité entre les communes et la soutenabilité de la prise en charge de ses nouvelles compétences par la Communauté urbaine.

Pour chaque compétence transférée, La CLECT en a identifié le périmètre et recueilli les informations en conséquence auprès des communes permettant le calcul des charges.

Le rapport de la CLECT présentera, pour chaque compétence et chaque commune, le montant des charges à transférer en fonctionnement et en investissement nécessaires à la mise en œuvre des compétences par la Communauté urbaine. Ces charges viendront en déduction du montant de l'attribution de compensation versée aux communes.

Budgétairement, l'exercice de ces nouvelles compétences par la Communauté urbaine se traduira par de nouvelles recettes (recettes d'exploitation, redevances, recettes d'investissement) et charges d'exploitation et d'investissement ainsi que par la compensation financière issue des travaux de la CLECT et défalquée de l'attribution de compensation.

Une fois adopté par la CLECT, le rapport devra faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres, la majorité applicable étant celle requise lors de la création de l'EPCI, soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. Il sera ensuite soumis au Conseil communautaire de décembre qui en prendra acte pour déterminer le montant de l'attribution de compensation versée à chaque commune membre.

Le travail de la CLECT permet d'identifier les ressources humaines liées à l'exercice de chaque compétence par les communes. Parallèlement au travail d'évaluation des charges de personnel, s'enclenchera un calendrier de transfert des agents concernés.

Par ailleurs, les évolutions législatives élargissant le champ d'intervention de la Communauté urbaine en matière d'aménagement, aux opérations dont l'objet porte principalement sur une compétence par ailleurs transférée de plein droit (habitat et politique de la ville), une délibération du Conseil communautaire, en date 23 octobre a pris acte et complété la définition de l'intérêt communautaire en la matière. Elles impliquent, parallèlement aux travaux de la CLECT qui concernent les charges récurrentes liées à l'exercice de la compétence (ressources humaines, frais de fonctionnement et frais financiers), le transfert de 22 opérations d'aménagement en cours, avec la ville de Marseille et la commune de La Ciotat. Le transfert des moyens financiers liés à ces opérations se traduira par la prise en charge, à compter de la date de transfert, des participations futures à l'équilibre financier des opérations qui devront être intégrées au budget 2016.

ANNEXE

ETATS DE LA DETTE

AU 1^{er} JANVIER 2016

- Budget principal
- Budget annexe « Collecte et traitement des déchets »
- Budget annexe « transport »
- Budget annexe « Opérations d'aménagement »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Eau »
- Budget annexe « Ports »

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					220 077 435,95									
16311 Emprunts obligataires remboursables in Fine					196 077 435,95									
2012-005	HSBC Obligataire	27/09/2012	08/11/2012	08/11/2027	49 053 951,58	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	3,88	EUR	X	F	N	A-1
2012-006	EMISSION OBLIGATAIRE	19/10/2012	07/11/2012	07/11/2022	19 700 000,00	F	Taux fixe à 4,3 %	4,30	4,30	EUR	X	F	O	A-1
2013-005	EMISSION OBLIGATAIRE	20/09/2013	20/09/2013	20/09/2033	20 223 484,33	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	3,80	EUR	X	F	O	A-1
2013-008	HSBC Obligataire	29/11/2013	29/11/2013	29/11/2028	25 000 000,00	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50	3,50	EUR	X	F	O	A-1
2014-001	EMISSION OBLIGATAIRE	22/05/2014	22/05/2014	22/05/2034	16 100 000,04	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	3,45	EUR	X	F	O	A-1
2014-002	EMISSION OBLIGATAIRE	28/05/2014	28/05/2014	28/05/2036	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50	3,50	EUR	X	F	O	A-1
2014-003	EMISSION OBLIGATAIRE	06/06/2014	06/06/2014	06/06/2044	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3,71 %	3,71	3,71	EUR	X	F	O	A-1
2015-001	EMISSION OBLIGATAIRE				30 000 000,00						X	F		A-1
16318 Autres emprunts obligataires					24 000 000,00									
2006-018	BNP PARIBAS FORTIS	15/12/2006	15/12/2006	15/12/2007	12 000 000,00	V	Euribor 12 M	3,90	3,96	EUR	A	C	O	A-1
2007-010	HSBC Obligataire	20/12/2007	20/12/2007	20/12/2008	12 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0,05	4,88	4,95	EUR	A	C	O	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 072 843 640,96									
1641 Emprunts en euros (total)					1 072 843 640,96									
2002-003	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/02/2003	01/02/2003	01/02/2004	6 000 000,00	V	Livret A + 1,2	3,14	3,14	EUR	A	P	O	A-1
2004-002.2	DEXIA CL	01/01/2006	01/01/2006	01/01/2007	20 000 000,00	V	TAM + 0,14	2,95	2,95	EUR	A	C	O	A-1
2004-012-1	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2006	28/11/2006	28/11/2007	50 000 000,00	F	Taux fixe à 4,0225 %	4,02	4,08	EUR	A	C	O	A-1
2004-013	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/12/2004	20/12/2004	20/01/2006	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4,4 %	4,40	4,40	EUR	A	C	O	A-1
2005-016	DEXIA CL	22/12/2005	22/12/2005	01/12/2006	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3,78 %	3,78	3,84	EUR	A	C	O	A-1
2006-020	DEXIA CL	28/12/2006	28/12/2006	01/01/2008	60 000 000,00	F	Taux fixe à 3,997 %	4,00	4,06	EUR	A	C	O	A-1
2006-021 TF	SOCIETE GENERALE	28/12/2006	28/12/2006	28/12/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4,035 %	4,04	4,09	EUR	A	C	O	A-1
2006-022-	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2009	110 000 000,00	F	Taux fixe à 4,13 %	4,13	4,19	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2006-007	DEXIA CL	04/08/2006	04/08/2006	01/08/2007	60 000 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4.34	4.40	EUR	A	C	O	A-1
2007-005	DEXIA CL	10/12/2007	10/12/2007	01/01/2009	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4.86 %	4.86	4.93	EUR	A	C	O	A-1
2007-006	CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/12/2007	21/11/2007	30/10/2008	93 000 000,00	V	TAM + 0.08	4.26	4.26	EUR	A	C	O	A-1
2007-007	SOCIETE GENERALE	26/11/2007	26/11/2007	19/12/2008	2 240 012,96	V	TAM + 0.0925	4.29	4.29	EUR	A	C	O	A-1
2007-009	SOCIETE GENERALE	29/02/2008	29/02/2008	28/02/2009	36 583 000,00	V	TAM + 0.0925	3.89	3.89	EUR	A	C	O	A-1
2008-001	DEXIA CL	01/12/2010	01/12/2010	01/01/2012	40 000 000,00	V	TAM + 0.36	1.23	1.25	EUR	A	C	O	A-1
2008-002	CAISSE D'EPARGNE	04/01/2011	16/12/2010	25/12/2011	80 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0.05	0.66	0.67	EUR	T	C	O	A-1
2008-004	DEXIA CL	15/12/2008	15/12/2008	01/01/2010	11 000 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4.68	4.75	EUR	A	C	O	A-1
2009-001.1	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2009	18/09/2009	25/09/2010	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4.84	4.84	EUR	A	C	O	A-1
2009-003	DEXIA CL	02/06/2009	01/07/2009	01/07/2010	13 336 081,00	F	Taux fixe à 4.87 %	4.87	4.87	EUR	A	C	O	A-1
2009-004	DEXIA CL	22/04/2009	22/04/2009	01/01/2011	6 663 919,00	V	T4M + 1.26	2.11	2.17	EUR	A	C	O	A-1
2009-005	DEXIA CL	02/06/2009	01/07/2009	01/07/2010	10 000 000,00	C	Taux fixe annuable à 4.18 % (date d'exercice 01/07/2014)	4.18	4.24	EUR	A	C	O	A-1
2010-002	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2010	28/12/2010	25/03/2012	10 100 000,00	V	Euribor 12 M + 1.05	2.58	2.62	EUR	A	C	O	A-1
2010-003-Consolidation	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2012	21/12/2012	25/12/2013	20 000 000,00	V	TAM(Préfixé) + 0.95	0.75	0.75	EUR	A	C	O	A-1
2010-004.1	CAISSE D'EPARGNE	26/10/2010	25/08/2011	25/08/2012	30 000 000,00	F	Taux fixe à 4.25 %	4.25	4.25	EUR	A	C	O	A-1
2010-004.3	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2012	21/12/2012	25/12/2013	10 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.69	0.75	0.76	EUR	A	C	O	A-1
2010-004.4	CAISSE D'EPARGNE	26/10/2010	21/12/2012	25/03/2013	10 000 000,00	V	Euribor 03 M + 0.62	0.75	0.76	EUR	T	C	O	A-1
2010-005	DEXIA CL	14/01/2011	31/12/2010	01/05/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.23 %	2.23	2.23	EUR	T	P	O	A-1
2010-006	CREDIT MUTUEL	17/12/2010	17/12/2010	31/01/2012	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3.80	3.80	EUR	A	C	O	A-1
2010-008	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2010	23/12/2010	25/03/2012	4 900 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4.56	4.56	EUR	A	C	O	A-1
2011-001	CAISSE D'EPARGNE	28/09/2011	29/12/2011	25/12/2012	40 000 000,00	V	Euribor 12 M + 1.58	3.62	3.67	EUR	A	C	O	A-1
2011-002	CREDIT MUTUEL	28/09/2011	30/11/2011	25/02/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4.50	4.58	EUR	T	C	O	A-1
2011-003	DEXIA CL	20/06/2011	29/06/2012	01/07/2013	30 000 000,00	V	TAM + 1.73	1.84	1.87	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2012-001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/01/2012	30/04/2012	01/08/2012	9 800 000,00	V	Euribor 03 M + 1,98	3,23	3,32	EUR	T	C	O	A-1
2012-003	CAISSE D'EPARGNE	04/07/2012	14/08/2012	25/11/2012	15 000 000,00	V	Euribor 03 M + 3,53	3,92	4,04	EUR	T	C	O	A-1
2012-004	CREDIT MUTUEL	29/06/2012	29/06/2012	31/12/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 5,15 %	5,15	5,25	EUR	T	C	O	A-1
2013-004 -Consolidation	CAISSE D'EPARGNE	16/09/2014	20/09/2014	18/11/2014	30 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,97	2,17	2,22	EUR	T	C	O	A-1
2013-006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/10/2013	21/10/2013	01/01/2015	5 125 000,00	V	Livret A + 0,6	1,85	1,85	EUR	A	P	O	A-1
2013-007	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/10/2013	21/10/2013	01/01/2015	1 423 920,00	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	A	P	O	A-1
2013-009	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	17/01/2014	01/04/2015	53 421 708,00	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	T	C	O	A-1
2014-004	La Banque Postale	04/12/2014	19/11/2014	01/03/2015	15 000 000,00	V	Euribor 03 M + 1,49	1,57	1,60	EUR	T	C	O	A-1
2014-005	CAISSE D'EPARGNE	19/12/2014	19/12/2015	19/03/2016	6 500 000,00	V	Euribor 03 M + 1,57	1,59	1,63	EUR	T	C	O	A-1
2015-002 AFL					15 000 000,00									A-1
2015-003 SG					10 000 000,00									A-1
2015-004 CA					5 000 000,00									A-1
2015- SFIL					23 000 000,00									A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 1 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					32 454 225,59									
1681 Autres emprunts (total)														

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					32 454 225,59									
2001-001DC	Allauch	03/12/2000	03/12/2000	03/01/2001	383 686,23	F	Taux fixe à 6,5563 %	6,56	6,76	EUR	M	C	O	A-1
2001-002DC	Châteauneuf les Martigues	03/12/2000	03/12/2000	03/01/2001	6 378 591,39	F	Taux fixe à 7,2622 %	7,26	7,51	EUR	M	C	O	A-1
2001-004DC	Gignac	03/12/2000	03/12/2000	03/01/2001	1 630 045,45	F	Taux fixe à 6,5555 %	6,56	6,76	EUR	M	C	O	A-1
2001-006DC	Marignane	03/12/2000	03/12/2000	03/01/2001	19 871 058,75	F	Taux fixe à 6,1194 %	6,12	6,29	EUR	M	C	O	A-1
2001-008DC	Sausset les Pins	03/12/2000	03/12/2000	03/01/2001	1 585 371,81	F	Taux fixe à 6,0935 %	6,09	6,27	EUR	M	C	O	A-1
2001-010DC	Marseille	03/12/2000	03/12/2000	03/01/2001	2 605 471,96	F	Taux fixe à 6,1622 %	6,16	6,34	EUR	M	C	O	A-1
Total général					1 325 375 302,50									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016

Emprunts et dettes au 01/01/2016											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)				209 877 435,95					12 850 377,05	7 076 868,89	1 574 265,45
16311 Emprunts obligataires remboursables in Fine				196 077 435,95					11 650 377,05	7 043 547,94	1 572 940,74
2012-005	N		A-1	49 053 951,58	11,85	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	3 270 263,44	1 900 840,62	276 012,47
2012-006	N		A-1	19 700 000,00	6,85	F	Taux fixe à 4,3 %	4,30	1 970 000,00	847 448,76	125 272,79
2013-005	N		A-1	20 223 484,33	17,72	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	1 011 174,22	768 492,40	214 756,78
2013-008	N		A-1	25 000 000,00	12,91	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50	1 666 666,67	875 216,15	76 693,38
2014-001	N		A-1	16 100 000,04	18,39	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	805 000,00	555 450,00	339 357,12
2014-002	N		A-1	30 000 000,00	20,41	F	Taux fixe à 3,5 %	3,50	1 363 636,36	1 050 000,00	74 462,44
2014-003	N		A-1	6 000 000,00	28,43	F	Taux fixe à 3,71 %	3,71	200 000,00	222 600,00	126 851,51
2015-001				30 000 000,00			Taux fixe à 2,70 %		1 363 636,36	823 500,00	339 534,25
16318 Autres emprunts obligataires				13 800 000,00					1 200 000,00	33 320,95	1 324,71
2006-018	N		A-1	6 600 000,00	10,96	V	Euribor 12 M	0,21	600 000,00	14 090,80	695,40
2007-010	N		A-1	7 200 000,00	11,97	V	Euribor 12 M + 0,05	0,27	600 000,00	19 230,15	629,31
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				804 239 150,16					49 206 178,49	19 792 303,08	7 326 097,07
1641 Emprunts en euros (total)				804 239 150,16					49 206 178,49	19 792 303,08	7 326 097,07
2002-003	N		A-1	1 386 916,23	2,08	V	Livret A + 1,2	1,95	472 176,51	30 512,16	12 104,06
2004-002.2	N		A-1	11 000 000,00	10	V	TAM + 0,14	0,02	1 000 000,00	4 983,00	0,00
2004-012-1	N		A-1	27 500 000,00	10,91	F	Taux fixe à 4,0225 %	4,08	2 500 000,00	1 124 623,96	92 182,29
2004-013	N		A-1	20 000 000,00	19,05	F	Taux fixe à 4,4 %	4,40	1 000 000,00	880 000,00	790 316,94
2005-016	N		A-1	10 000 000,00	19,92	F	Taux fixe à 3,78 %	3,84	500 000,00	384 300,00	29 925,00
2006-020	N		A-1	44 000 000,00	21	F	Taux fixe à 3,997 %	4,06	2 000 000,00	1 783 106,11	1 702 055,83
2006-021 TF	N		A-1	4 200 000,00	20,98	F	Taux fixe à 4,035 %	4,09	200 000,00	171 823,75	1 345,00
2006-022-	N		A-1	71 500 000,00	12,96	F	Taux fixe à 4,13 %	4,19	5 500 000,00	3 002 165,83	106 003,33
2006-007	N		A-1	42 000 000,00	20,58	F	Taux fixe à 4,34 %	4,40	2 000 000,00	1 853 180,00	732 977,78
2007-005	N		A-1	21 600 000,00	17	F	Taux fixe à 4,86 %	4,93	1 200 000,00	1 064 340,00	1 005 210,00
2007-006	N		A-1	55 800 000,00	11,83	V	TAM + 0,08	-0,05	4 650 000,00	0,00	0,00
2007-007	N		A-1	1 344 007,84	11,97	V	TAM + 0,0925	-0,03	112 000,65	0,00	0,00
2007-009	N		A-1	23 778 950,00	12,16	V	TAM + 0,0925	-0,01	1 829 150,00	0,00	0,00
2008-001	N		A-1	32 000 000,00	15	V	TAM + 0,36	0,24	2 000 000,00	86 075,11	54 476,25
2008-002	N		A-1	60 000 000,00	14,98	V	Euribor 03 M + 0,05	0,07	4 000 000,00	0,00	149,33
2008-004	N		A-1	8 360 000,00	18	F	Taux fixe à 4,68 %	4,75	440 000,00	396 682,00	375 804,00
2009-001.1	N		A-1	22 800 000,00	18,73	F	Taux fixe à 4,84 %	4,84	1 200 000,00	1 103 520,00	277 829,26
2009-003	N		A-1	9 335 256,70	13,5	F	Taux fixe à 4,87 %	4,87	666 804,05	454 627,00	211 655,11

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016

Emprunts et dettes au 01/01/2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2009-004	N		A-1	4 997 939,25	14	F	Taux fixe à 4.56 %	4.56	333 195,95	227 906,03		212 131,11
2009-005	N		A-1	7 000 000,00	13.5	F	Taux fixe à 4.18 %	4.24	500 000,00	297 476,67		138 114,17
2010-002	N		A-1	8 753 333,32	25,23	V	Euribor 12 M + 1.05	1.30	336 666,67	114 177,02		79 946,78
2010-003-Consolidation	N		A-1	17 600 000,00	21,98	V	TAM(Préfixe) + 0.95	0.87	800 000,00	152 803,20		2 132,54
2010-004.1	N		A-1	25 200 000,00	20,65	F	Taux fixe à 4.25 %	4.25	1 200 000,00	1 071 000,00		357 698,63
2010-004.3	N		A-1	8 800 000,00	21,98	F	Taux fixe à 2.58 %	2.58	400 000,00	227 040,00		3 562,52
2010-004.4	N		A-1	8 800 000,00	21,98	V	Euribor 03 M + 0.62	0.65	400 000,00	49 685,82		820,36
2010-005	N		A-1	600 819,49	15,08	F	Taux fixe à 2.23 %	2.25	33 465,09	13 119,71		2 062,83
2010-006	N		A-1	8 400 000,00	20,08	F	Taux fixe à 3.8 %	3.80	400 000,00	319 200,00		278 251,37
2010-008	N		A-1	4 246 666,68	25,23	F	Taux fixe à 4.56 %	4.56	163 333,33	193 648,00		143 348,49
2011-001	N		A-1	33 600 000,00	20,98	V	Euribor 12 M + 1.58	1.81	1 600 000,00	603 891,64		9 788,34
2011-002	N		A-1	4 000 000,00	15,9	F	Taux fixe à 4.5 %	4.58	250 000,00	175 781,26		16 508,15
2011-003	N		A-1	24 000 000,00	11,5	V	TAM + 1.73	1.62	2 000 000,00	384 885,60		173 442,32
2012-001	N		A-1	7 513 333,36	11,33	V	Euribor 03 M + 1.98	2.05	653 333,33	142 293,41		22 123,99
2012-003	N		A-1	12 562 500,00	16,65	V	Euribor 03 M + 3.53	3.65	750 000,00	433 956,84		41 167,07
2012-004	N		A-1	2 512 500,00	16,75	F	Taux fixe à 5.15 %	5.25	150 000,00	126 496,87		0,00
2013-004 -Consolidation	N		A-1	28 125 000,00	18,63	V	Euribor 03 M + 1.97	2.04	1 500 000,00	536 675,26		61 319,09
2013-006	N		A-1	4 910 902,97	18	V	Livret A + 0.6	1.35	229 576,83	78 574,45		63 025,23
2013-007	N		A-1	1 366 760,90	18	V	Livret A + 1	1.75	61 643,99	27 335,22		22 777,15
2013-009	N		A-1	51 600 513,42	21	V	Livret A + 1	1.75	2 428 259,44	778 461,14		181 374,58
2014-004	N		A-1	14 000 000,00	13,92	V	Euribor 03 M + 1.49	1.54	1 000 000,00	198 800,62		15 716,71
2014-005	N		A-1	6 418 750,00	19,97	V	Euribor 03 M + 1.57	1.63	325 000,00	97 066,16		19 321,16
2015-002 AFL				14 750 000,00					1 000 000,00	346 365,63		16 145,83
2015-003 SG				9 875 000,00					500 000,00	196 979,16		9 038,14
2015-004 CA				5 000 000,00					250 000,00	50 777,78		11 926,14
2015- SFIL				23 000 000,00					671 572,66	607 966,67		52 320,19
1643 Emprunts en devises (total)												
1664 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016

Emprunts et dettes au 01/01/2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				623 288,55					172 059,37	29 597,59		1 712,49
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)				623 288,55					172 059,37	29 597,59		1 712,49
2001-001DC	N		A-1	66 785,44	14,92	F	Taux fixe à 6,5563 %	6,76	5 831,18	3 745,94		258,28
2001-002DC	N		A-1	11 383,12	0,92	F	Taux fixe à 7,2622 %	7,51	11 383,14	150,48		0,00
2001-004DC	N		A-1	73 056,66	4,92	F	Taux fixe à 6,5555 %	6,76	22 983,64	2 737,19		152,67
2001-006DC	N		A-1	22 708,87	0,92	F	Taux fixe à 6,1194 %	6,29	22 708,88	280,36		0,00
2001-008DC	N		A-1	35 533,14	3,92	F	Taux fixe à 6,0935 %	6,27	8 256,38	1 741,12		100,60
2001-010DC	N		A-1	413 821,32	4,92	F	Taux fixe à 6,1622 %	6,34	100 896,15	20 942,50		1 200,94
Total général		0,00		1 014 739 874,66					62 228 614,91	26 898 769,56	0,00	8 902 075,01

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS AU 01/01/2016														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					25 383 625,53									
16311 Emprunts obligataires remboursables in Fine														
2012-005	HSBC Obligataire	27/09/2012	08/11/2012	08/11/2027	10 371 977,88	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	3,88	EUR	X	F	N	A-1
2013-005	EMISSION OBLIGATAIRE	20/09/2013	20/09/2013	20/09/2033	8 011 647,70	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	3,80	EUR	X	F	O	A-1
2014-001	EMISSION OBLIGATAIRE	22/05/2014	22/05/2014	22/05/2034	6 999 999,95	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	3,45	EUR	X	F	O	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					113 523 472,00									
1641 Emprunts en euros (total)					113 523 472,00									
2005-001.2	DEXIA CL	01/04/2005	01/04/2005	01/05/2006	30 000 000,00	F	Taux fixe à 3,94 %	3,94	4,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-001.3	DEXIA CL	28/11/2006	28/11/2006	01/12/2007	50 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0,05	3,91	3,97	EUR	A	C	O	A-1
2012-001	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/01/2012	30/04/2012	01/08/2012	8 300 000,00	V	Euribor 03 M + 1,98	3,23	3,32	EUR	T	C	O	A-1
2013-011	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	17/01/2014	01/04/2015	1 093 769,00	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	T	C	O	A-1
2014-006	CASSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	24/12/2014	31/12/2014	01/01/2017	6 129 703,00	V	Livret A + 1	2,00	2,00	EUR	A	C	O	A-1
EMPRUNT équilibre 2015					18 000 000,00	F		2,20						A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					138 907 097,53									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2
A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS AU 01/01/2016													
Emprunts et dettes au 01/01/2016													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (T total)				25 383 625,53					1 442 047,57	947 856,75		293 392,81	
16311 Emprunts obligataires remboursables in Fine				25 383 625,53					1 442 047,57	947 856,75		293 392,81	
2012-005	N		A-1	10 371 977,88	11,85	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	691 465,19	401 914,14		58 360,14	
2013-005	N		A-1	8 011 647,70	17,72	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	400 582,38	304 442,61		85 077,11	
2014-001	N		A-1	6 999 999,95	18,39	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	350 000,00	241 500,00		149 955,56	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (T total)				63 045 789,04					5 808 021,77	1 828 102,48		663 767,20	
1641 Emprunts en euros (total)				63 045 789,04					5 808 021,77	1 828 102,48		663 767,20	
2005-001.2	N		A-1	16 500 000,00	10,33	F	Taux fixe à 3,94 %	4,00	1 500 000,00	660 935,00		400 566,66	
2005-001.3	N		A-1	15 000 000,00	5,83	F	Taux fixe à 3,35 %	3,40	2 500 000,00	510 875,00		69 791,67	
2012-001	N		A-1	6 363 333,37	11,33	V	Euribor 03 M + 1,98	2,04	553 333,33	125 470,19		19 097,41	
2013-011	N		A-1	1 052 752,67	19	V	Livret A + 1	1,75	54 688,44	16 655,24		3 681,41	
2014-006	N		A-1	6 129 703,00	20	V	Livret A + 1	1,75	0,00	118 167,05		106 976,71	
EMPRUNT équilibre 2015				18 000 000,00	15			2,20	1 200 000,00	396 000,00		63 653,34	
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (T total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1671 Avances consolidées du Trésor (total)													
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1678 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilées (T total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		88 429 414,57					7 250 069,34	2 775 959,23	0,00	957 160,01	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES															IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE															A1.2
A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS AU 01/01/2016															
Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					26 234 955,74										
2012-005	HSBC Obligataire	27/09/2012	08/11/2012	08/11/2027	26 234 955,74	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	3,88	EUR	X	F	N	A-1	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					362 581 741,88										
1641 Emprunts en euros (total)					336 581 741,88										
2004-009.1	Depla Bank	31/05/2005	18/04/2005	31/05/2006	41 666 666,65	F	Taux fixe à 4,04 %	4,04	4,10	EUR	A	C	O	A-1	
2004-012bis	CAISSE D'EPARGNE	01/09/2005	01/09/2005	01/09/2006	41 666 666,65	F	Taux fixe à 4,08 %	4,08	4,14	EUR	A	C	O	A-1	
2005-003	DEXIA CL	25/11/2004	25/11/2004	01/01/2006	25 714 285,70	F	Taux fixe à 4,45 %	4,45	4,51	EUR	A	C	O	A-1	
2005-012	Depla Bank	22/12/2005	22/12/2005	22/12/2006	29 166 666,65	F	Taux fixe à 3,815 %	3,82	3,82	EUR	A	C	O	A-1	
2005-014	SFIL CAFFIL	22/12/2005	22/12/2005	01/12/2006	16 666 666,65	V	Euribor 12 M	2,82	2,86	EUR	A	C	O	A-1	
2006-017 réam	SFIL CAFFIL	30/09/2010	01/11/2010	01/11/2011	27 504 939,58	C	Taux fixe 2,7% à barrière 1,44 sur EUR-CHF (2,7%/0,5/1,44)	10,86	11,02	EUR	A	P	O	F-6	
2009 - 002	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	07/12/2009	07/12/2009	07/12/2010	9 600 000,00	F	Taux fixe à 4,36 %	4,36	4,42	EUR	A	C	O	A-1	
2009-001.2	CAISSE D'EPARGNE	06/04/2009	25/09/2009	25/09/2010	28 800 000,00	V	Euribor 12 M + 0,95	2,20	2,23	EUR	T	C	O	A-1	
2009-006-	SOCIETE GENERALE	18/12/2009	31/12/2009	31/12/2010	16 320 000,00	V	TAG 12 M + 0,97	1,41	1,41	EUR	A	C	O	A-1	
2009-007	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2009	31/12/2009	25/01/2011	20 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0,47	1,72	1,74	EUR	T	C	O	A-1	
2009-009	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	21/12/2009	31/12/2009	31/12/2010	5 760 000,00	V	TAG 12 M + 0,56	1,00	1,00	EUR	A	C	O	A-1	
2012-002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/06/2012	01/06/2012	31/05/2013	28 545 423,00	V	Inflation française hors tabac(Préfixé) + 1,07	3,40	3,40	EUR	A	C	O	A-2	
2013-010	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	17/01/2014	01/04/2015	7 670 427,00	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	T	C	O	A-1	

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS AU 01/01/2016

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2014-005	CAISSE D'EPARGNE	19/12/2014	19/12/2015	19/03/2016	37 500 000,00	V	Euribor 03 M + 1,57	1,59	1,62	EUR	T	C	O	A-1
EMPRUNT POUR REFINANCER LE 2006-017					12 362 451,65									A-1
EMPRUNT POUR PAYER INDEMNITE DE SORTIE DU 2006-017					26 400 000,00									A-1
EMPRUNT SFIL 2015					7 000 000,00									A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					26 000 000,00									
2013-001-Tirage -EUR 3M	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/10/2012	26/10/2012	31/12/2013	5 400 000,00	V	Euribor 03 M + 1,05	1,25	1,28	EUR	X	X	O	A-1
2013-002-Tirage -EUR 3M	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/10/2012	26/10/2012	31/12/2013	10 100 000,00	V	Euribor 03 M + 1,05	1,25	1,28	EUR	X	X	O	A-1
2013-003-Tirage -EUR 3M	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/10/2012	26/10/2012	15/07/2014	10 500 000,00	V	Euribor 03 M + 1,05	1,25	1,28	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					40 957 208,49									
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					40 957 208,49									
2001-010DC	Marseille	03/12/2000	03/12/2000	03/01/2001	40 957 208,49	F	Taux fixe à 6,1622 %	6,16	6,34	EUR	M	C	O	A-1
Total général					429 773 906,11									
EMPRUNT POUR REFINANCER LE 2006-017					12 362 451,65									
EMPRUNT POUR PAYER INDEMNITE DE SORTIE DU 2006-017					26 400 000,00									
EMPRUNT 2015					7 000 000,00									
Total général					475 536 357,76									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE				A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS AU 01/01/2016

Emprunts et dettes au 01/01/2016													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)				26 234 955,74						1 748 997,05	1 016 604,53		147 616,55
16311				26 234 955,74						1 748 997,05	1 016 604,53		147 616,55
2012-005	N		A-1	26 234 955,74	11,85	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	1 748 997,05	1 016 604,53			147 616,55
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				342 029 252,79						14 094 497,33	8 309 093,30		2 714 207,47
1641 Emprunts en euros (total)				316 029 252,79						14 094 497,33	8 309 093,30		2 714 207,47
2004-009.1	N		A-1	33 333 333,30	19,42	F	Taux fixe à 4,04 %	4,10	1 666 666,67	1 376 592,59			760 492,59
2004-012bis	N		A-1	33 333 333,30	19,67	F	Taux fixe à 4,08 %	4,14	1 666 666,67	1 382 666,67			434 255,55
2005-003	N		A-1	21 428 571,40	24	F	Taux fixe à 4,45 %	4,51	857 142,86	966 815,47			928 142,85
2005-012	N		A-1	23 333 333,30	19,98	F	Taux fixe à 3,815 %	3,82	1 186 666,67	890 166,67			20 851,85
2005-014	N		A-1	13 333 333,30	19,92	F	Taux fixe à 3,55 %	3,60	666 666,67	481 222,22			37 472,22
2006-017 réam MODIFICATION ECHEANCE SUITE RACHAT	N		F-6	12 362 451,65	21,83	C	Taux fixe 2,7% à barrière 1,44 sur EUR- CHF (2,7%/0,5/1,44)	22,96	321 059,16	339 349,23			0,00
2009 - 002	N		A-1	7 600 000,00	18,93	F	Taux fixe à 4,36 %	4,42	400 000,00	338 882,67			20 928,00
2009-001.2	N		A-1	22 500 000,00	18,73	V	Euribor 03 M + 0,95	0,99	1 200 000,00	220 209,94			3 714,48
2009-006-	N		A-1	12 920 000,00	19	V	TAG 12 M + 0,97	0,85	680 000,00	110 057,86			0,00
2009-007	N		A-1	15 400 000,00	19,07	V	Euribor 03 M + 0,47	0,49	800 000,00	75 854,56			14 648,08
2009-009	N		A-1	4 560 000,00	19	V	TAG 12 M + 0,56	0,44	240 000,00	20 147,95			0,00
2012-002	N		A-2	25 690 880,70	26,42	V	Inflation française hors tabac(Préfixé) + 1,07	1,07	951 514,10	275 645,55			184 210,00
2013-010	N		A-1	7 440 314,19	24	V	Livret A + 1	1,75	306 817,08	118 217,97			26 312,30
2014-005	N		A-1	37 031 250,00	19,97	V	Euribor 03 M + 1,57	1,62	1 875 000,00	599 226,12			114 389,95
EMPRUNT POUR REFINANCER LE 2006-017	N		A-1	12 362 451,65					321 059,16	421 044,50			69 300,95
EMPRUNT POUR PAYER INDEMNITE DE SORTIE DU 2006-017	N		A-1	26 400 000,00					770 846,61	509 960,00			83 565,11
EMPRUNT SFIL2015	N		A-1	7 000 000,00					204 391,68	185 033,33			15 923,54
1643 Emprunts en devises (total)													0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				26 000 000,00					0,00	0,00			0,00
2013-001-Tirage -EUR 3M	N		A-1	5 400 000,00	1,82	V	Euribor 03 M + 1,05	1,09	0,00	0,00			0,00
2013-002-Tirage -EUR 3M	N		A-1	10 100 000,00	1,82	V	Euribor 03 M + 1,05	1,09	0,00	0,00			0,00
2013-003-Tirage -EUR 3M	N		A-1	10 500 000,00	1,82	V	Euribor 03 M + 1,05	1,09	0,00	0,00			0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			IV
			A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS AU 01/01/2016

Emprunts et dettes au 01/01/2016												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				6 505 143,28					1 586 056,10	329 209,60		18 878,39
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)				6 505 143,28					1 586 056,10	329 209,60		18 878,39
2001-010DC	N		A-1	6 505 143,28	4,92	F	Taux fixe à 6,1622 %	6,34	1 586 056,10	329 209,60		18 878,39
Total général		0,00		374 769 351,81					17 429 550,48	9 654 907,43	0,00	2 880 702,41

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

	IV
	A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET OPERATIONS D' AMENAGEMENT AU 01/01/2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement t	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					23 474 867,97									
16311 Emprunts obligataires remboursables in Fine (Total)					16 474 867,97									
2012-005	HSBC Obligataire	27/09/2012	08/11/2012	08/11/2027	3 460 000,00	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	3,88	EUR	X	F	N	A-1
2013-005	EMISSION OBLIGATAIRE	20/09/2013	20/09/2013	20/09/2033	7 014 867,97	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	3,80	EUR	X	F	O	A-1
2014-001	EMISSION OBLIGATAIRE	22/05/2014	22/05/2014	22/05/2034	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	3,45	EUR	X	F	O	A-1
16318 Autres emprunts obligataires (Total)					7 000 000,00									
2005-008	BNP PARIBAS FORTIS	13/12/2005	13/12/2005	13/12/2006	7 000 000,00	V	Euribor 12 M + 0,05	2,82	2,86	EUR	A	C	O	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					10 566 372,63									
1641 Emprunts en euros (total)					10 566 372,63									
2005-015	DEXIA CL	22/12/2005	22/12/2005	01/12/2006	973 166,02	F	Taux fixe à 3,49 %	3,49	3,49	EUR	A	C	O	A-1
2006-004	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2004	25/10/2004	25/01/2005	593 206,61	V	Euribor 03 M + 0,35	2,50	2,56	EUR	T	P	O	A-1
emprunt équilibre 2015					9 000 000,00	F		2,70						A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					34 041 240,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										IV
A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET OPERATIONS D' AMENAGEMENT AU 01/01/2016										A2.2

Emprunts et dettes au 01/01/2016											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	
163 Emprunts obligataires (Total)				21 474 867,97					500 000,00	620 532,73	0,00
163 Emprunts obligataires (Total)				16 474 867,97					0,00	607 639,99	0,00
2012-005	N		A-1	3 460 000,00	11,85	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	0,00	134 075,00	0,00
2013-005	N		A-1	7 014 867,97	17,72	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	0,00	266 564,99	0,00
2014-001	N		A-1	6 000 000,00	18,39	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	0,00	207 000,00	0,00
163 Emprunts obligataires (Total)				5 000 000,00					500 000,00	12 892,74	0,00
2005-008	N		A-1	5 000 000,00	9,96	V	Euribor 12 M + 0,05	0,26	500 000,00	12 892,74	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				9 714 560,87					673 020,62	261 987,71	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				9 714 560,87					673 020,62	261 987,71	0,00
2005-015	N		A-1	540 619,58	4,92	F	Taux fixe à 3,49 %	3,49	108 136,61	18 867,62	0,00
2006-004	N		A-1	173 941,29	1,32	V	Euribor 03 M + 0,07	0,08	114 884,01	120,09	0,00
emprunt équilibre 2015	N		A-1	9 000 000,00	20	F	2,700		450 000,00	243 000,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)											
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)											
1678 Autres emprunts et dettes (total)											
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)											
1681 Autres emprunts (total)											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)											
1687 Autres dettes (total)											
Total général		0,00		31 189 428,84					1 173 020,62	882 520,44	0,00

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(13) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2016

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					14 951 079,71									
16311					9 951 079,71									
2012-005	HSBC Obligataire	27/09/2012	08/11/2012	08/11/2027	5 951 079,71	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	3,88	EUR	X	F	N	A-1
2014-003	EMISSION OBLIGATAIRE	06/06/2014	06/06/2014	06/06/2044	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3,71 %	3,71	3,71	EUR	X	F	O	A-1
16318					5 000 000,00									
2008-003	HSBC	19/12/2008	19/12/2008	19/12/2009	5 000 000,00	V	Euribor 12 M + 1	4,33	4,40	EUR	A	C	O	A-1
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					171 640 686,57									
1641 Emprunts en euros (total)					171 640 686,57									
1995-006B	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/08/2002	16/08/2002	16/08/2003	13 339,29	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1998-001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/1999	01/01/1999	01/01/2000	1 233 465,00	V	Livret A + 1,3	4,30	4,30	EUR	A	P	O	A-1
1999-003	Agence de l'eau	16/12/2001	16/12/2001	16/12/2002	242 241,49	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-004	Agence de l'eau	16/10/2001	16/10/2001	16/10/2002	55 491,44	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-005	Agence de l'eau	16/10/2001	16/10/2001	16/10/2002	55 491,44	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-006	Agence de l'eau	16/10/2001	16/10/2001	16/10/2002	150 467,18	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-022	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	25/03/1999	25/03/1999	25/03/2000	128 057,17	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85	3,85	EUR	A	P	O	A-1
1999-024	DEXIA CL	01/06/2000	01/06/2000	01/06/2001	116 876,57	F	Taux fixe à 5,15 %	5,15	5,15	EUR	A	P	O	A-1
2000-004	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/02/2001	01/02/2001	01/02/2002	213 274,55	V	Livret A + 1,3	4,30	4,30	EUR	A	P	O	A-1
2001-004	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2003	16/02/2003	16/02/2004	55 491,44	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2001-005	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2003	16/02/2003	16/02/2004	116 471,05	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2001-006	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/02/2003	16/02/2003	16/02/2004	81 712,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2001-013	Agence de l'eau	16/10/2003	16/10/2003	16/10/2004	167 693,92	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2001-014	Agence de l'eau	10/10/2003	10/10/2003	10/10/2004	164 644,94	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2001-015	Agence de l'eau	16/09/2003	16/09/2003	16/09/2004	45 124,91	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2001-016	Agence de l'eau	16/09/2003	16/09/2003	16/09/2004	98 177,17	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-013	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	22/12/2005	22/12/2005	22/12/2006	45 000 000,00	F	Taux fixe à 3,78 %	3,78	3,84	EUR	A	C	O	A-1
2005-017	Depla Bank	22/12/2005	22/12/2005	22/12/2006	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3,815 %	3,82	3,82	EUR	A	C	O	A-1
2005-018	DEXIA CL	22/12/2005	22/12/2005	01/12/2006	7 506 835,37	F	Taux fixe à 3,49 %	3,49	3,54	EUR	A	C	O	A-1
2005-019	DEXIA CL	22/12/2005	22/12/2005	01/12/2006	12 291 894,61	F	Taux fixe à 3,49 %	3,49	3,54	EUR	A	C	O	A-1
2006-003/2004-011	CAISSE D'EPARGNE	25/09/2004	25/09/2004	25/12/2004	407 948,22	V	Euribor 03 M + 0,35	2,47	2,53	EUR	T	C	O	A-1
2006-021 TF	SOCIETE GENERALE	28/12/2006	28/12/2006	28/12/2007	25 000 000,00	F	Taux fixe à 4,035 %	4,04	4,09	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2016

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2007-004	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/07/2007	20/07/2007	21/07/2008	40 000 000,00	C	4.3 + (2.65*(Range accrual (Inflation française hors tabac(Préfixé)<0.85) + Range accrual (Inflation française hors tabac(Préfixé)>2.4)))	6,95	7,05	EUR	A	C	O	B-2
2007-007	SOCIETE GENERALE	26/11/2007	26/11/2007	19/12/2008	677 111,14	V	TAM + 0.0925	4,29	4,29	EUR	A	C	O	A-1
2008-004.1	DEXIA CL	08/12/2008	08/12/2008	01/01/2010	9 000 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,68	4,75	EUR	A	C	O	A-1
2009-008 -	DEXIA CL	18/12/2009	01/01/2010	01/01/2011	5 000 000,00	V	TAM + 0.84	1,27	1,28	EUR	A	C	O	A-1
2010-007	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2010	20/12/2010	25/03/2012	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.26 %	4,26	4,26	EUR	A	C	O	A-1
2010-009	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2010	31/12/2010	25/03/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.32 %	4,32	4,32	EUR	A	C	O	A-1
2013-012	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/01/2014	17/01/2014	01/01/2016	7 318 887,00	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					40 251 434,27									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)					40 251 434,27									
2003-002	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/09/2003	16/09/2003	16/09/2005	475 336,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2003-003	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	28/07/2003	28/07/2003	16/07/2006	90 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2003-004	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/09/2003	16/09/2003	16/06/2006	125 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2004-015	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/12/2006	16/12/2006	16/12/2007	1 051 650,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2004-016	Agence de l'eau Seine Normandie	04/03/2004	04/03/2004	16/01/2008	10 400 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-010	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/07/2005	16/07/2005	16/07/2007	1 640 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-011	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/05/2005	16/05/2005	16/05/2007	228 673,53	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2016														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2005-020.	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	17/02/2005	17/02/2005	16/06/2008	6 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2006-001	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/01/2006	16/01/2006	16/01/2008	702 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2006-002	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/01/2006	16/01/2006	16/01/2008	64 394,70	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2006-010	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	19/01/2006	19/01/2006	16/06/2008	891 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2006-023	Agence de l'eau Seine Normandie	11/05/2006	11/05/2006	16/09/2009	130 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2007-001	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	13/04/2006	13/04/2006	16/02/2010	7 980 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2007-002	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	24/03/2006	24/03/2006	16/08/2009	1 040 340,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2007-011	Agence de Bassin Rhône-Alpes	24/07/2007	24/07/2007	16/12/2010	250 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2007-012	Agence de Bassin Rhône-Alpes	01/01/2007	01/01/2007	16/04/2010	2 660 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2008-006	Agence de Bassin Rhône-Alpes	02/05/2007	02/05/2007	16/01/2012	3 750 720,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2014-007	Agence de l'eau bis	11/03/2015	18/06/2014	16/08/2016	2 770 920,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
A1.2	

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2016

Emprunts et dettes au 01/01/2016													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Frais	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)				13 201 079,71					780 071,98	418 869,63	0,00		119 440,97
16311				9 951 079,71					530 071,98	379 004,34			118 052,68
2012-005	N		A-1	5 951 079,71	11,85	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	396 738,65	230 604,34			33 485,01
2014-003	N		A-1	4 000 000,00	28,43	F	Taux fixe à 3,71 %	3,71	133 333,33	148 400,00			84 567,67
16318				3 250 000,00					250 000,00	39 865,29			1 388,29
2008-003	N		A-1	3 250 000,00	12,97	V	Euribor 12 M + 1	1,22	250 000,00	39 865,29			1 388,29
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				109 965 423,75					6 853 636,60	4 972 156,79	1 000,83		1 554 825,95
1641 Emprunts en euros (total)				109 965 423,75					6 853 636,60	4 972 156,79	1 000,83		1 554 825,95
1995-006B	N		A-1	1 778,65	1,62	F	Taux fixe à 0 %	0,00	889,28	0,00	75,59		0,00
1998-001	N		A-1	308 675,89	3	V	Livret A + 1,3	2,05	76 136,55	7 099,55	0,00		4 174,27
1999-003	N		A-1	16 719,28	0,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	16 719,28	0,00	83,65		0,00
1999-004	N		A-1	3 829,95	0,79	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 829,95	0,00	19,18		0,00
1999-005	N		A-1	3 829,95	0,79	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 829,95	0,00	19,18		0,00
1999-006	N		A-1	10 385,12	0,79	F	Taux fixe à 0 %	0,00	10 385,12	0,00	51,94		0,00
1999-022	N		A-1	60 398,52	8,23	F	Taux fixe à 1,835 %	1,84	5 742,40	1 108,31	0,00		772,13
1999-024	N		A-1	76 950,72	13,42	F	Taux fixe à 5,15 %	5,15	3 865,65	3 962,96	0,00		2 195,85
2000-004	N		A-1	71 450,97	4,08	V	Livret A + 1,3	2,05	13 724,93	1 643,37	0,00		1 079,92
2001-004	N		A-1	11 432,85	2,12	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 791,97	0,00	57,16		0,00
2001-005	N		A-1	23 996,46	2,12	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 958,96	0,00	119,98		0,00
2001-006	N		A-1	16 835,19	2,12	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 583,78	0,00	84,17		0,00
2001-013	N		A-1	34 549,88	2,79	F	Taux fixe à 0 %	0,00	11 459,23	0,00	172,75		0,00
2001-014	N		A-1	33 921,71	2,77	F	Taux fixe à 0 %	0,00	11 250,88	0,00	169,61		0,00
2001-015	N		A-1	9 297,05	2,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 098,99	0,00	46,48		0,00
2001-016	N		A-1	20 227,32	2,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 708,86	0,00	101,14		0,00
2005-013	N		A-1	22 413 793,06	19,98	F	Taux fixe à 3,78 %	3,84	1 120 689,66	861 362,07	0,00		20 121,98
2005-017	N		A-1	6 666 666,70	19,98	F	Taux fixe à 3,815 %	3,82	333 333,33	254 333,33	0,00		5 957,67
2005-018	N		A-1	5 362 026,53	4,92	F	Taux fixe à 3,49 %	3,54	1 072 404,42	190 253,64	0,00		12 475,65
2005-019	N		A-1	4 097 353,88	4,92	F	Taux fixe à 3,49 %	3,54	819 458,97	145 380,94	0,00		9 533,21
2005-003/2004-011	N		A-1	57 299,76	1,48	V	Euribor 03 M + 0,07	0,09	38 199,72	42,02	0,00		0,50
2005-021 TF	N		A-1	17 500 000,03	20,98	F	Taux fixe à 4,035 %	4,09	833 333,33	715 932,29	0,00		5 604,17
2007-004	N		B-2	28 965 517,28	20,55	C	4,3 + (2,65*(Range accrual (Inflation française hors tabac(Préfixé)<0,85) + Range accrual (Inflation française hors tabac(Préfixé)>2,4))))	6,69	1 379 310,34	2 046 655,18	0,00		873 409,96
2007-007	N		A-1	406 266,69	11,97	V	TAM + 0,0925	-0,03	33 855,56	-135,69	0,00		10,90
2008-004.1	N		A-1	6 840 000,00	18	F	Taux fixe à 4,68 %	4,75	360 000,00	324 558,00	0,00		307 476,00
2009-008 -	N		A-1	4 000 000,00	19	V	TAM + 0,84	0,73	200 000,00	30 416,67	0,00		27 639,82

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU 01/01/2016

Emprunts et dettes au 01/01/2016													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Frais	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2010-007	N		A-1	3 033 333,32	25,23	F	Taux fixe à 4,26 %	4,26	116 666,67	129 220,00	0,00	95 655,48	
2010-009	N		A-1	2 600 000,00	25,23	F	Taux fixe à 4,32 %	4,32	100 000,00	112 320,00	0,00	83 145,21	
2013-012	N		A-1	7 318 887,00	27	V	Livret A + 1	1,75	261 388,82	148 004,16	0,00	105 573,23	
1643 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)													
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				14 905 582,48					3 715 224,62	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour M.E.T. P et PPP (total)									0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)				14 905 582,48					3 715 224,62	0,00	0,00	0,00	
2003-002	N		A-1	158 445,34	4,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	31 689,07	0,00	0,00	0,00	
2003-003	N		A-1	36 279,97	5,54	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 046,67	0,00	0,00	0,00	
2003-004	N		A-1	50 280,00	5,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 380,00	0,00	0,00	0,00	
2004-015	N		A-1	105 165,00	0,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	105 165,00	0,00	0,00	0,00	
2004-016	N		A-1	2 080 000,00	1,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	
2005-010	N		A-1	328 000,00	1,54	F	Taux fixe à 0 %	0,00	164 000,00	0,00	0,00	0,00	
2005-011	N		A-1	106 714,33	6,37	F	Taux fixe à 0 %	0,00	15 244,90	0,00	0,00	0,00	
2005-020.	N		A-1	1 800 000,00	2,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	
2006-001	N		A-1	210 600,00	2,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	70 200,00	0,00	0,00	0,00	
2006-002	N		A-1	34 343,84	7,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 292,98	0,00	0,00	0,00	
2006-010	N		A-1	267 300,00	2,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	89 100,00	0,00	0,00	0,00	
2006-023	N		A-1	39 000,00	2,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	
2007-001	N		A-1	3 192 000,00	3,12	F	Taux fixe à 0 %	0,00	798 000,00	0,00	0,00	0,00	
2007-002	N		A-1	312 102,00	2,62	F	Taux fixe à 0 %	0,00	104 034,00	0,00	0,00	0,00	
2007-011	N		A-1	100 000,00	3,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	
2007-012	N		A-1	1 064 000,00	3,29	F	Taux fixe à 0 %	0,00	266 000,00	0,00	0,00	0,00	
2008-006	N		A-1	2 250 432,00	5,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	375 072,00	0,00	0,00	0,00	
2014-007	N		A-1	2 770 920,00	9,58	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	0,00			
168 Emprunts et dettes assimilées (T total)										0,00		0,00	
1681 Autres emprunts (total)										0,00		0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général		0,00		138 072 085,94					11 348 933,20	5 391 026,42	1 000,83	0,00	1 674 266,92

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).
(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE DE L'EAU au 01/01/2016		

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					19 334 821,27									
1641 Emprunts en euros (total)					19 334 821,27									
1999-007	Agence de l'eau	16/11/2001	16/11/2001	16/11/2002	20 275,72	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-008	Agence de l'eau	16/08/2001	16/08/2001	16/08/2002	50 613,07	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-009	Agence de l'eau	16/06/2001	16/06/2001	16/06/2002	60 979,61	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-011	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/01/2001	16/01/2001	16/01/2002	44 057,77	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1999-017	Agence de l'eau	16/12/2001	16/12/2001	16/12/2002	43 905,32	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
1999-019	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	12/04/1999	12/04/1999	25/03/2000	469 542,97	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85	3,85	EUR	A	P	O	A-1
1999-020	DEXIA CL	01/06/2001	01/06/2001	01/06/2002	192 354,79	F	Taux fixe à 5,15 %	5,15	5,15	EUR	A	P	O	A-1
1999-021	DEXIA CL	01/09/2000	01/09/2000	01/09/2001	150 232,11	F	Taux fixe à 5,2 %	5,20	5,20	EUR	A	P	O	A-1
2001-017	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	25/01/2001	25/01/2001	16/07/2004	219 526,58	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2006-019	Depfa Bank	28/12/2007	28/12/2007	28/12/2008	18 083 333,33	F	Taux fixe à 3,939 %	3,94	4,00	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					809 162,24									
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					809 162,24									
2002-006	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/04/2005	16/04/2005	16/04/2006	91 926,76	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2002-022	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	17/04/2002	17/04/2002	16/09/2004	84 304,31	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2002-023	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	25/06/2002	25/06/2002	16/04/2005	63 266,34	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2005-004	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/10/2003	16/10/2003	16/04/2007	76 224,51	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-005	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	04/08/2003	04/08/2003	16/04/2007	86 286,14	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2005-006	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	04/08/2003	04/08/2003	16/06/2007	54 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
2006-014	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/11/2001	16/11/2001	16/11/2002	116 476,58	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE DE L'EAU au 01/01/2016			

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2006-015	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/12/2002	16/12/2002	16/12/2003	194 986,13	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
2006-016	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/01/2004	16/01/2004	16/01/2005	41 691,47	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					20 143 983,51									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

		IV
	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) - BUDGET ANNEXE DE L'EAU au 01/01/2016												
Emprunts et dettes au 01/01/2016												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Frais	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				5 024 591,00					1 562 640,23	196 054,42	376,51	9 267,94
1641 Emprunts en euros (total)				5 024 591,00					1 562 640,23	196 054,42	376,51	9 267,94
1999-007	N		A-1	1 399,43	0,87	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 399,43	0,00	6,98	0,00
1999-008	N		A-1	3 493,31	0,62	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 493,31	0,00	17,43	0,00
1999-009	N		A-1	4 208,80	0,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 208,80	0,00	21,01	0,00
1999-011	N		A-1	3 040,82	0,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 040,82	0,00	15,22	0,00
1999-017	N		A-1	3 030,37	0,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 030,37	0,00	15,09	0,00
1999-019	N		A-1	221 461,19	8,23	F	Taux fixe à 1.835 %	1,84	21 055,46	4 063,81	0,00	2 870,45
1999-020	N		A-1	128 659,00	13,42	F	Taux fixe à 5.15 %	5,15	6 496,66	6 625,94	0,00	3 739,86
1999-021	N		A-1	99 142,60	13,67	F	Taux fixe à 5.2 %	5,20	4 988,84	5 155,42	0,00	1 659,20
2001-017	N		A-1	60 155,48	3,54	F	Taux fixe à 0 %	0,00	14 926,54	0,00	300,78	0,00
2006-019	N		A-1	4 500 000,00	2,99	F	Taux fixe à 3.939 %	4,00	1 500 000,00	180 209,25	0,00	998,43
1643 Emprunts en devises (total)												0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				224 012,35								
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)				0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)				224 012,35					63 912,49	0,00	688,01	0,00
2002-006	N		A-1	31 409,52	4,29	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 219,39	0,00	157,05	0,00
2002-022	N		A-1	23 101,42	3,71	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 732,20	0,00	115,51	0,00
2002-023	N		A-1	21 616,81	4,29	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 280,35	0,00	108,98	0,00
2005-004	N		A-1	30 489,84	5,29	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 081,63	0,00	0,00	0,00
2005-005	N		A-1	34 514,45	5,29	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 752,41	0,00	0,00	0,00
2005-006	N		A-1	21 600,00	5,46	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00
2006-014	N		A-1	11 910,75	0,87	F	Taux fixe à 0 %	0,00	11 910,75	0,00	59,62	0,00
2006-015	N		A-1	36 252,31	1,96	F	Taux fixe à 0 %	0,00	18 080,95	0,00	181,26	0,00
2006-016	N		A-1	13 117,25	3,04	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 254,81	0,00	65,59	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)										0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général				5 248 603,35					1 626 552,72	196 054,42	1 064,52	9 267,94

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES															IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE															A1.2
A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) - BUDGET ANNEXE DES PORTS AU 01/01/2016															
Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					6 578 035,01										
16311 Emprunts obligataires remboursables in Fine (Total)					6 578 035,01										
2012-005	HSBC Obligataire	27/09/2012	08/11/2012	08/11/2027	1 928 035,09	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	3,88	EUR	X	F	N	A-1	
2013-005	EMISSION OBLIGATAIRE	20/09/2013	20/09/2013	20/09/2033	2 750 000,00	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	3,80	EUR	X	F	O	A-1	
2014-001	EMISSION OBLIGATAIRE	22/05/2014	22/05/2014	22/05/2034	1 899 999,92	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	3,45	EUR	X	F	O	A-1	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 203 733,73										
1641 Emprunts en euros (total)					9 203 733,73										
2007-007	SOCIETE GENERALE	26/11/2007	26/11/2007	19/12/2008	1 303 733,73	V	TAM + 0,0925	4,29	4,29	EUR	A	C	O	A-1	
2009-008 -	DEXIA CL	18/12/2009	01/01/2010	01/01/2011	1 000 000,00	V	TAM + 0,84	1,27	1,28	EUR	A	C	O	A-1	
2010-010	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2011	31/12/2010	25/06/2012	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4,19 %	4,19	4,19	EUR	A	C	O	A-1	
2012-001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/01/2012	30/04/2012	01/08/2012	1 900 000,00	V	Euribor 03 M + 1,98	3,23	3,32	EUR	T	C	O	A-1	
EMPRUNT D'EQUILIBRE 2015					2 000 000,00	F	2,5							A-1	
1643 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)															
Total général					15 781 768,74										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			A1.2

A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite) Ports

Emprunts et dettes au 01/01/2016												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)				6 578 035,01					361 035,67	244 761,36		190 006,80
16311 Emprunts obligataires remboursables in Fine (Total)				6 578 035,01					361 035,67	244 761,36		190 006,80
2012-005	N		A-1	1 928 035,09	11,85	F	Taux fixe à 3,875 %	3,88	128 535,67	74 711,36		10 848,50
2013-005	N		A-1	2 750 000,00	17,72	F	Taux fixe à 3,8 %	3,80	137 500,00	104 500,00		29 202,74
2014-001	N		A-1	1 899 999,92	18,39	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	95 000,00	65 550,00		149 955,56
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				7 438 906,86					481 853,35	185 365,43		67 106,06
1641 Emprunts en euros (total)				7 438 906,86					481 853,35	185 365,43		67 106,06
2007-007	N		A-1	782 240,22	11,97	V	TAM + 0,0925	-0,03	65 186,69	0,00		30,00
2009-008 -	N		A-1	800 000,00	19	V	TAM + 0,84	0,73	40 000,00	6 083,33		5 527,96
2010-010	N		A-1	2 400 000,00	15,48	F	Taux fixe à 4,19 %	4,19	150 000,00	100 560,00		48 816,37
2012-001	N		A-1	1 456 666,64	11,33	V	Euribor 03 M + 1,98	2,04	126 666,67	28 722,09		4 551,17
EMPRUNT D'EQUILIBRE 2015	N		A1	2 000 000,00	20	F	2,500		100 000,00	50 000,00		8 180,56
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		14 016 941,87					842 889,02	430 126,78	0,00	257 112,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.